

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2019

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2019



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members,
Child Welfare League of Canada:

Opinion

We have audited the financial statements of Child Welfare League of Canada ("the Entity"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2019, and the statements of changes in net assets, operations and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Entity as at March 31, 2019, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the auditor's responsibilities for the audit of the financial statements section of our report. We are independent of the Entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity, or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit.

We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

OHCI LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario

June 26, 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres,

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

26 juin 2019

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT MARCH 31, 2019

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	2019	2018	
CURRENT ASSETS			ACTIF À COURT TERME
Cash	\$ 313,978	\$ 70,371	Encaisse
Short-term investments	-	152,868	Investissements à court terme
Accounts receivable	7,914	159,645	Débiteurs
Government sales taxes receivable	12,263	10,479	Recevable de taxe de vente de gouvernement
Prepaid expenses	5,212	5,654	Frais payés d'avance
	\$ 339,367	\$ 399,017	
CURRENT LIABILITIES			PASSIF À COURT TERME
Accounts payable	\$ 23,096	\$ 42,833	Créditeurs
Deferred revenue (note 2)	56,335	10,350	Revenus reportés (note 2)
	79,431	53,183	
NET ASSETS			
Internal restricted to			Grevés d'affectations d'origine interne -
Contingency fund (note 4)	259,936	300,000	Fonds de prévoyance (note 4)
Unrestricted	-	45,834	Actif net non affecté
	259,936	345,834	
	\$ 339,367	\$ 399,017	

Approved on behalf of the Board

Au nom du conseil d'administration

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2019

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2019

	2019		2018		
INTERNALLY RESTRICTED NET ASSETS CONTINGENCY FUND (note 4)				GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE - FONDS DE PRÉVOYANCE (note 4)	
Balance - beginning of year	\$	300,000	\$	300,000	Solde - début de l'exercice
Transfer to unrestricted net assets		(40,064)		-	Transfert à l'actif net non affecté
Balance - end of year	\$	259,936	\$	300,000	Solde - fin de l'exercice
UNRESTRICTED NET ASSETS					ACTIF NET NON AFFECTÉ
Balance - beginning of year	\$	45,834	\$	141,625	Solde - début de l'exercice
Transfer from internally restricted net assets		40,064		-	Transfert des grevés d'affectations d'origine interne
Net revenue (expenditure) for the year		(85,898)		(95,791)	Revenus nets pour l'exercice
Balance - end of year	\$	-	\$	45,834	Solde - fin de l'exercice

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF OPERATIONS
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2019

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTAT DES OPÉRATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018	
REVENUE			REVENUS
Membership fees - regular	174,509	159,883	Cotisations - régulier
Membership fees - sustaining	33,000	40,000	Cotisations - subsistance
Other	8,958	1,830	Autres
Donation	10,360	-	Don
	226,827	201,713	
PROJECT REVENUE (schedule)	10,350	252,946	REVENUS DES PROJETS (cédule)
TOTAL REVENUE	237,177	454,659	REVENU TOTAL
EXPENDITURE			DÉPENSES
Office and general	46,113	88,461	Bureau et général
Personnel	244,819	339,910	Personnel
Publication and printing	2,514	2,962	Publications, impression et affranchissement
Travel, accommodation and meetings	19,279	14,112	Déplacement, hébergement et réunions
Cost recoveries (note 6)	-	(147,941)	Recouvrement des coûts (note 6)
	312,725	297,504	
PROJECT EXPENDITURES (schedule)	10,350	252,946	DÉPENSES DES PROJETS (cédule)
TOTAL EXPENDITURE	323,075	550,450	DÉPENSES TOTAL
NET REVENUE (EXPENDITURE) FOR THE YEAR	\$ (85,898)	\$ (95,791)	REVENUS NETS POUR L'EXERCICE

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF CASH FLOWS
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2019

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTAT DES FLUX DES TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018	
CASH PROVIDED BY (USED FOR)			FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS AUX)
OPERATING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
Net revenue (expenditure) for the year	\$ (85,898)	(95,791)	Revenus nets pour l'exercice
Changes in non-cash working capital items			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:
Accounts receivable	151,731	76,972	Débiteurs
Government sales taxes receivable	(1,784)	(5,546)	Recevable de taxe de vente de gouvernement
Prepaid expenses	442	2,793	Charges payée d'avance
Accounts payable	(19,737)	23,161	Créditeurs
Deferred revenue	45,985	(5,167)	Revenus reportés
	90,739	(3,578)	
INVESTING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
Decrease (increase) in deposit certificate (net)	152,868	(1,586)	Diminution (augmentation) de certificats de dépôt (nets)
Increase (decrease) in cash	243,607	(5,164)	Augmentation (diminution) de la trésorerie
CASH BEGINNING OF THE YEAR	70,371	75,535	ENCAISSE DEBUT DE L'EXERCICE
CASH END OF YEAR	\$ 313,978	\$ 70,371	ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE

CHILD WELFARE LEAGUE OF CANADA

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2019

ORGANIZATION

The mission of the Child Welfare League of Canada is to promote the well-being of all children, youth and their families, with particular attention directed at those who are at risk in the areas of physical, social, emotional and mental health. The League was incorporated under the Canada Corporations Act as a not-for-profit organization and is a Registered Charity under the provisions of the Income Tax Act.

1. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

a) Use of estimates

The preparation of these financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates. These estimates are reviewed annually and as adjustments become necessary, they are recorded in the financial statements in the period in which they become known.

b) Financial instruments

CWLC's financial instruments consist of cash, short-term investments, accounts receivable, and accounts payable. Investments consist of guaranteed investment certificates. They are recorded at cost plus accrued interest, which approximates fair value. Other financial instruments are initially recognized at fair value and are subsequently measured at cost, amortized cost or cost less appropriate allowances for impairment. Unless otherwise noted, it is management's opinion that the Organization is not exposed to significant interest rate, currency, credit, liquidity or market risks arising from its financial instruments and the carrying amount of the financial instruments approximate their fair value.

c) Revenue recognition

CWLC follows the deferral method of revenue recognition. Revenue is deferred when received in advance of the service being provided. Project revenue is deferred to the period in which the expenditure is made. Unrestricted contributions and self generated revenues are recognized as revenue when they are received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

ORGANISATION

La mission de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada est de promouvoir le bien-être des enfants, jeunes et de leurs familles, avec un soin particulier en ce qui concerne ceux qui sont à risque dans les domaines physique, social, émotionnel et santé mentale. La Ligue est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est une œuvre de bienfaisance enregistrée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers de la LBEC comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les comptes débiteurs, et comptes créditeurs. Les investissements comprennent des certificats d'investissement garantis. Ils sont enregistrés au prix coûtant plus l'intérêt accru, ce qui est proche de leur juste valeur marchande. Les autres instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur et ensuite mesurés au coût de revient, coût amorti ou coût moins les allocations pour dépréciation. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques significatifs liés aux taux d'intérêt, à la monnaie, au crédit, aux liquidités ni aux risques du marché résultant de ces instruments financiers et le montant de ces instruments financiers porté à charge est près de leur juste valeur.

c) Comptabilisation des revenus

Les revenus de la LBEC sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu est différé lorsqu'il est reçu en avance du service fourni. Le revenu des projets est différé à la période dans laquelle la dépense est faite. Les apports non affectés et les revenus auto-générés sont reconnus comme revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2019

1. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (cont'd)

d) Capital assets

The League has office equipment that is fully depreciated.

The cost of capital assets acquired for specific projects is charged directly to project expenditure.

2. DEFERRED REVENUE

Deferred revenue consists of operating funding and project funding received in the current year that is related to the subsequent year.

	2019		2018
Project funding	\$ -		\$ 10,350
Membership fees	46,335		-
Conference	10,000		-
Balance - end of year	\$ 56,335		\$ 10,350

3. COMMITMENTS

The League rents equipment with lease payments of approximately \$2,200 annually.

4. INTERNALLY RESTRICTED CONTINGENCY FUND

A contingency fund was established in 2005 to meet anticipated costs associated with changing revenue sources. In 2011, the board decided to transfer any annual surplus to the contingency fund up to the point at which it reaches \$300,000. In fiscal 2019, \$40,064 was transferred for the funds to unrestricted net assets.

5. LINE OF CREDIT

The League has a line of credit with the Royal Bank in the amount of \$50,000. Interest is charged at prime plus 2.15%. The line of credit is secured with the personal property of the League. At the end of fiscal year 2019, there was nothing owed on the line of credit.

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Immobilisations

La Ligue a du matériel du bureau. L'amortissement est terminée.

Le coût d'actifs de capital acquis avec des fonds de projet est imputé directement aux projets.

2. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés correspondent aux fonds d'exploitation et aux fonds liés à des projets reçus au cours du présent exercice mais qui se rapportent à l'exercice subséquent.

3. ENGAGEMENT

La Ligue loue l'équipement avec les paiements de bail s'élevant à 2 200\$ par année.

4. FONDS DE PRÉVOYANCE

Un fonds de prévoyance a été établi en 2005 pour couvrir des coûts prévus liés aux sources changeantes de revenu. En 2011, le conseil d'administration a décidé de transférer le surplus annuel aux fonds de prévoyance jusqu'à ce qu'il atteigne 300 000\$. Au cours de l'exercice 2019, 40 064 \$ ont été virés pour les fonds dans l'actif net non affecté.

5. LIGNE DE CRÉDIT

La Ligue a une ligne de crédit avec la Banque Royale pour la somme de 50 000 \$. L'intérêt est imputé au taux préférentiel plus 2,15 %. La ligne de crédit est garantie par les biens personnels de la Ligue. À la fin de l'exercice 2019, il n'y avait rien dû sur la ligne de crédit.

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2019

6. ALLOCATION OF EXPENSES

The League engages in various projects. The costs of each project include expenses directly related to the project. The organization also incurs a number of general and administrative support expenses that are common to the administration of the organization and of its projects.

The organization has a relatively small complement of staff, some of whom support more than one of the projects. In order to ensure that each project bears its share of the cost of delivering the project, the salary and benefit costs of the administrative staff that provide service to more than one project are allocated to each of those areas in an amount that is proportional to the services provided. Similarly, certain common overhead expenses such as rent are proportionally allocated to the projects where allowable under the contribution agreements.

The total general and administrative support expenses allocated to each project is as follows:

	2019		2018
ECL Project	\$ -	\$ 51,998	Projet ECL
Alberta Review	-	2,919	Revue de l'Alberta
Mental Health Forum	-	71,417	Forum sur la santé mentale
Innu Project	-	15,087	Projet Innu
Nunavut Project	-	6,520	Projet Nunavut
	\$ -	\$ 147,941	

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

6. ALLOCATION DES DÉPENSES

La Ligue participe à divers projets. Les coûts de chaque projet comprennent les frais directement liés au projet. La Ligue a également un certain nombre de frais généraux et administratifs qui sont communs à l'administration de l'organisme et de ses projets.

L'organisme a un relativement petit complément de personnel, certains employés sont affectés à plus d'un projet. Pour garantir que chaque projet porte sa part du coût encouru dans l'exécution du projet, les coûts de salaire et des avantages sociaux du personnel administratif qui fournit des services à plus d'un projet sont imputés à chacun de ces projets proportionnellement aux services fournis. De même, quelques dépenses de frais généraux comme le loyer sont proportionnellement imputés aux projets lorsque les ententes de contribution le permettent.

Le total des frais généraux et administratifs alloués à chaque projet sont comme suit :

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

SCHEDULE OF PROJECT REVENUE AND EXPENSE
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2019

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES DE PROJETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	REVENUE/ REVENUES	EXPENSE DÉPENSES	NET/ NETS	
PEI Project	10,350	10,350	-	Projet PEI